

Ville de BRUXELLES
Monsieur D. de SAEGER
Département Urbanisme
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6

B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 11R/04 (corr. M. P. Dessart)
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1767/s.350
Annexes : 7 plans

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue de la Révolution, 18.
Transformation et percement d'une porte d'accès à l'impasse.

En réponse à votre lettre du 11 juin 2004, en référence, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 30 juin 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

La rue de la Révolution date de l'aménagement du quartier Notre-Dame aux Neiges en 1874 par A. Mennessier. L'immeuble concerné par la demande et dont le permis de bâtir date de 1876 est une maison éclectique d'inspiration néo-classique, bordée latéralement par l'impasse de la Révolution, vestige de la seconde enceinte.

Si la Commission ne s'oppose pas au principe de surhausser le bâtiment, elle estime que la solution envisagée n'est pas adéquate eu égard à la valeur historique de l'impasse qui constitue un vestige de la seconde enceinte de Bruxelles. Dans cette mesure, L'immeuble doit demeurer une construction d'alignement avec un pignon sur l'angle et non devenir un immeuble d'angle. Le toit ne doit pas donner lieu à l'aménagement d'une terrasse qui domine l'impasse et il doit demeurer une toiture en bâtière, parallèle à la rue de la Révolution.

La CRMS demande également d'uniformiser le modèle des baies arrière et d'opter pour une seule et même couleur de châssis, en l'occurrence le blanc.

Enfin, la Commission demande que la nouvelle porte d'entrée à percer dans le mur de l'impasse se réfère à un modèle propre à la typologie du quartier.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.